

Décision n° 2023-DEC-009

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION ARTISTES & COMPAGNIE POUR UNE PRESTATION « BELLES & REBELLES » LE SAMEDI 25 MARS 2023.

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la commune d'organiser un spectacle à la Médiathèque Joseph Kessel.

DECIDE

Article 1^{er} : De signer le contrat de cession avec l'association Artistes & Compagnie, domiciliée sis 59 chemin du Moulin Carron 69570 Dardilly pour l'organisation d'une représentation « Belles & rebelles » le samedi 25 mars 2023, à la Médiathèque Joseph Kessel ;

Article 2 : Le montant de la prestation est de 650 € TTC ;

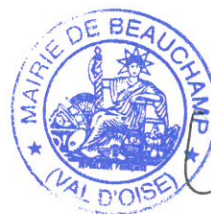
Article 3 : La dépense résultant de ce contrat sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours ;

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Article 5 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

22 FEV. 2023



Le Maire,

Françoise NORDMANN